

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° 5 : Taux de cotisation employeurs pour 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 28 novembre 2024

Etaient présents : 16 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, Mme Sylvie COUSIN, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Maryse CHARRIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, M. Jean-François RENOUX, M. Michel RICORDEL.

Etaient excusés : M. Stéphane BAUDRY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Armelle CASSIN, M. Patrice CESBRON, Mme Maryline GELLEE, Mme Claudine GRELLIER, Mme Catherine JUNIN, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, Mme Laurence VIOLLEAU.

- MME Christelle MERDJIMEKIAN, conseillère DDFIP – excusée
- M. Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - excusé

M. le Président propose au Conseil d'administration de reconduire les taux de cotisation employeurs 2024 pour l'exercice budgétaire 2025, soit :

- Taux de cotisation obligatoire : 0,8 % de la masse salariale
- Taux de cotisation optionnel : 0,2 % de la masse salariale

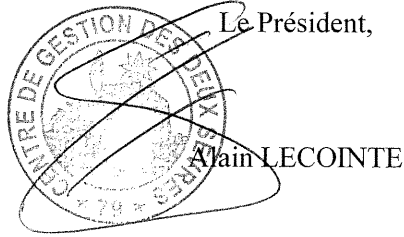
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- DECIDE la reconduction des taux de cotisation employeurs 2024 pour l'exercice budgétaire 2025, soit :

- Taux de cotisation obligatoire : 0,8 % de la masse salariale
- Taux de cotisation optionnel : 0,2 % de la masse salariale

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,



Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le :

20 DEC. 2024

Accusé réception le :

20 DEC. 2024

EXÉCUTOIRE

Publiée le : **20 DEC. 2024**

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : **20 DEC. 2024**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE